

Comment faire passer la vie avant la dette?

L'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés), prise par le G8 sous la pression de l'opinion publique à la fin des années 1990, afin de donner une réponse définitive aux problèmes de surendettement des pays pauvres, touche à sa fin. Pourtant, elle n'a pas apporté cette solution définitive. Aujourd'hui encore, la dette tue. D'une part, de nombreux pays en ont été exclus et continuent à faire face à une dette qui absorbe des ressources indispensables pour la satisfaction des droits fondamentaux de leurs populations. D'autre part, même les pays bénéficiaires de l'initiative continuent à assumer un niveau de remboursement insupportable. Dans ce contexte, le FMI et la Banque Mondiale cherchent à définir un niveau d'endettement viable pour les pays du Sud. Mais leurs analyses ne tiennent aucun compte des besoins humains.

Intervenants

Nayla AJALTOUNI - *plate-forme Dette et Développement*

Jean MERCKAERT - *CCFD*

David ELOY - *Aitec*

Aujourd'hui encore, la dette tue. D'une part, de nombreux pays en ont été exclus et continuent à faire face à une dette qui absorbe des ressources indispensables pour la satisfaction des droits fondamentaux de leurs populations. D'autre part, même les pays bénéficiaires de l'initiative continuent à assumer un niveau de remboursement insupportable. Dans ce contexte, le FMI et la Banque Mondiale cherchent à définir un niveau d'endettement viable pour les pays du Sud. Mais leurs analyses ne tiennent aucun compte des besoins humains.

Où en est la réflexion des institutions financières internationales ? Comment définir un niveau d'endettement respectueux des besoins humains des pays ? Ce sont les questions auxquelles cet atelier cherchait à apporter des éléments de réponse.

Quel bilan de l'initiative pour les Pays pauvres très endettés (PPTE)? : Nayla Ajaltouni

Les éléments et les chiffres de cet exposé font l'objet de 2 chapitres du Rapport 2003 de la plate-forme Dette et Développement, *La dette face à la démocratie* (mars 2004).

Introduction

La dette des pays pauvres a toujours fait l'objet d'allègements. L'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE), lancée en 1996, se voulait novatrice : pour la première fois, les créances multilatérales étaient concernées par les allègements de dette - les Institutions financières internationales (IFI) s'y étant jusqu'alors toujours opposées. D'autre part, elle liait les allègements de dette à la lutte contre la pauvreté.

Elle s'est cependant vite révélée insuffisante. Sur la pression de l'opinion publique, elle a été renforcée en 1999. Elle devait notamment apporter un traitement plus large et plus rapide de la dette des pays pauvres et, pour la première fois, l'objectif de lutte contre la pauvreté est inscrit au cœur de la politique de développement des pays et directement lié aux allègements de dette.

Elle s'engage notamment à :

- ✓ annuler la quasi-totalité des créances bilatérales
- ✓ revoir à la baisse les seuils de soutenabilité (soit le ratio dette (VAN)/exportations diminue de 200 à 150%)
- ✓ créer des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), rebaptisés par la suite DSRP, "documents stratégiques de réduction de la pauvreté", afin d'ancrer le lien entre diminution de la pauvreté et allègements de dette.

Cette initiative a ainsi pour double objectif :

- lutter contre la pauvreté
- rendre la dette des pays concernés "soutenable".

Malgré cet assouplissement des critères, l'échec de l'IPPTE est aujourd'hui avéré.

Un bilan plutôt négatif

☛ Quelques maigres avancées

L'initiative renforcée était porteuse d'espoirs. Elle a permis quelques retombées positives :

- Les créances multilatérales sont "désacralisées"
- Le service global de la dette des pays ayant atteint le point de décision (c'est-à-dire qui sont déclarés éligibles à l'initiative) en mai 2003 est passé de 3,7 en 1998 à 2,3 milliards de dollars en 2002. Leur service moyen de dette est passé de 27,3 à 14,4% des recettes budgétaires sur la même période.
- Les ressources dégagées ont effectivement servi à la lutte contre la pauvreté. La part des dépenses sociales dans les recettes budgétaires des Etats est ainsi passée de 36,9 à 54,6%, toujours sur la même période. Les allègements de dette ont donc un réel impact sur la capacité des pays bénéficiaires à financer le développement humain.
- Elle marque une avancée dans la démarche des IFI qui acceptent que la lutte contre la pauvreté soit un objectif à part entière.

☛ Des limites et des insuffisances bien plus criantes

L'IPPTE renforcée a davantage marqué par ses limites et ses insuffisances.

En premier lieu, trop peu de pays en bénéficient, en raison de **critères trop restrictifs**. Il faut, pour bénéficier de l'IPPTE, être **très pauvre**, c'est-à-dire éligible aux prêts de l'AID (Agence internationale de Développement, de la Banque Mondiale), et avoir une **dette insoutenable**, c'est-à-dire un ratio VAN dette/exportations supérieur à 150%. De nombreux pays en sont donc exclus. Il en est ainsi d'Haïti, très pauvre mais pas assez endetté, ou de l'Indonésie ou du Nigeria, très endettés mais pas "assez pauvres"... 42 pays ont ainsi été déclarés éligibles au statut de PPTE, et 37 ont intégré l'Initiative. Les pays exclus continuent de faire face à une dette qui absorbe des ressources indispensables à la satisfaction des droits humains de leurs populations.

Il faut également relever que **les allègements sont beaucoup trop faibles**. Au total, en septembre 2003, seuls 26,1 milliards de dollars ont été annulés, pour l'ensemble des PPTE, soit moins d'un cinquième de leur stock total de dette avant l'initiative. De manière plus globale, l'IPPTE porte sur à peine 10% du stock de dette total des 42 PPTE **et moins de 5% du stock de dette de l'ensemble des Pays en développement** (qui s'élève environ à 2400 milliards de dollars). La faiblesse de ces allègements résulte notamment des projections erronées, exagérément optimistes, des IFI : ces dernières ont prévu une augmentation de 8,9% des recettes d'exportations sur la décennie 2000-2010, alors qu'elle n'était que de 4,2% sur la décennie précédente! De la même façon les projections de croissance ont été largement surévaluées. Par ailleurs, la plupart de ces allègements portent sur des créances impayables, les pays ayant atteint un niveau d'endettement tel qu'elles n'auraient jamais pu être remboursées. Le montant des allègements de dette est ainsi surévalué, alors que l'impact sur le service de la dette demeure limité... Ainsi, l'Ethiopie, la Guinée Bissau, le Honduras, le Nicaragua et l'Ouganda connaîtront un service de la dette aussi élevé sur la période 2003-2005 qu'entre 1998 et 2000. Pire encore, le service de la dette du Mali, du Niger, de la Sierre Léone et de la Zambie sera même plus élevé qu'avant l'initiative!

Enfin, **ce processus est beaucoup trop lent**. L'initiative a pris un important retard sur le calendrier initial. Fin juin 2004, seuls 13 pays - Ouganda, Bolivie, Mozambique, Tanzanie, Mauritanie, Burkina Faso, Mali, Bénin, Guyana, Nicaragua, Niger, Sénégal, Ethiopie - au lieu de 21 prévus fin 2003, avaient atteint le point d'achèvement de l'initiative. L'attente est longue pour les pays en période intérimaire : 16 pays ayant franchi le point de décision depuis 2 ans au moins attendent toujours d'atteindre le point d'achèvement.

Ces dysfonctionnements révèlent que l'initiative a échoué doublement : elle n'a pas réellement permis de lutter contre la pauvreté et elle n'a pas réussi à rendre la dette des pays concernés soutenable.

Le double échec de l'initiative

☛ Un processus de lutte contre la pauvreté inefficace

Face aux virulentes critiques dont ont fait l'objet les programmes d'ajustement structurel (PAS) du FMI en raison des conséquences sociales désastreuses qu'elles impliquaient dans les PED, les IFI ont abandonné ces politiques pour mettre en place des **Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP)**. Ces documents, rédigés par les pays débiteurs, définissent les politiques de développement et de croissance mises en place par ces derniers.

Les DSRP représentent, sur le papier, une réelle avancée de la part des IFI : ils permettent d'**inscrire la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques de développement**. Ils sont censés ainsi refléter les disparités et la diversité des contextes dans lesquels évolue chaque pays. Par ailleurs, leur rédaction doit résulter d'**un processus participatif** le plus large possible. Ce processus devait favoriser l'appropriation par les Etats de leur stratégie de développement, et la prise de conscience des participations de leur rôle actif dans la prise de décision.

Or les DSRP ont déçu sur différents niveaux :

✓ Hormis quelques exceptions (Kenya, Zambie, Ouganda), il n'y a pas eu de réelle participation de la population, qui, lorsqu'elle a eu lieu, s'est plutôt résumée à **des semblants de consultation**. Divers obstacles ont bloqué ce processus : accès limité à l'information (problèmes de traduction, de vocabulaire...), exclusion de certaines tranches de la population (les plus démunis, les indigènes, les zones rurales, les femmes), réticence des gouvernements locaux à associer la population à ce qu'ils considèrent être un domaine réservé, thèmes majeurs occultés...

✓ Les PAS avaient été abandonnés en raison de l'idéologie ultra-libérale dont ils étaient trop largement empreints et des conséquences sociales désastreuses qu'ils engendraient. Or, on retrouve, dans la quasi-totalité des DSRP, les mêmes orientations dans les politiques macro-économiques définies : privatisations, baisse des barrières douanières, libre circulation des biens et des services, politiques monétaires restrictives, diminution des dépenses publiques... sans que la pauvreté soit au cœur des mesures prônées. **Les DSRP ne marquent ainsi pas de rupture avec les politiques traditionnellement menées par les IFI**. Ils sont d'ailleurs inscrits dans une initiative elle-même basée sur l'ajustement structurel : rappelons que tout allègement de dette est en premier lieu conditionné à la mise en place d'un PAS pendant au moins 3 ans...

✓ Un principe explique en grande partie l'observation précédente : les DSRP sont soumis à **l'approbation du FMI, qui dispose d'un droit de veto**. Il s'arroge ainsi le droit de rejeter un DSRP qu'il n'estimerait pas conforme à la définition d'une "bonne politique". Les pays ont donc tendance à produire un document acceptable par les IFI, qui tiennent compte de leurs affinités. Outre le fait que ce processus constitue une ingérence inacceptable dans les choix de politiques économiques d'un pays, il va à l'encontre des principes de souveraineté et d'appropriation prônés par l'Initiative. En bafouant la souveraineté des Etats, le FMI ne fait que témoigner de la tutelle qu'il souhaite maintenir sur ces pays.

✓ Enfin, cette situation reflète le **paradoxe** qui régit l'élaboration des DSRP et qui oppose **l'urgence** des allègements de dette **au temps nécessaire à l'élaboration** d'un tel document et du processus participatif qui l'accompagne. Ce paradoxe illustre la nécessité de délier la lutte contre la pauvreté de l'allègement de la dette.

La volonté de mainmise des IFI ne permet pas que la lutte contre la pauvreté fasse l'objet d'une réelle politique. Elle demeure une couche superficielle ajoutée aux politiques macro-économiques libérales traditionnellement appliquées.

☛ **L'échec de l'initiative à rendre la dette des pays soutenable**

Rendre la dette des pays bénéficiaires soutenable est l'objectif final de l'initiative. A l'origine de cet échec, l'analyse que fait le FMI de la soutenabilité de la dette. Il définit la soutenabilité de la dette comme "*la situation dans laquelle un pays a la capacité de satisfaire à ses obligations présentes et futures concernant le service de la dette sans qu'un changement important dans sa balance des paiements ne soit nécessaire*" () Le FMI base son analyse sur un unique critère macro-économique : **la balance des paiements**. Il s'agit de rendre les pays solvables, capables de rembourser leur dette. Aucun compte n'est tenu de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. De cette analyse découle le seuil unique de soutenabilité (VAN dette/Exportations >150%) fixé arbitrairement par les IFI, et qui focalise sur la capacité de remboursement. Leur évaluation de la soutenabilité est basée sur des critères macro-économiques à partir de modèles théoriques orthodoxes auxquels il manque un critère de développement.

L'échec de l'IPPTTE est lié au fait qu'elle n'est pas destinée à lutter contre la pauvreté et pour la satisfaction des droits humains, mais à rendre les pays solvables.

Conclusion

Aujourd'hui, le FMI lui-même reconnaît l'incapacité de l'IPPTTE à rendre la dette des pays soutenable. Il cherche à refonder son analyse de la soutenabilité en y intégrant des critères "humains".

Les organisations de la société civile à travers le monde réclament depuis des années que la vie passe avant la dette. L'IPPTTE renforcée est la réponse que leur ont donné les IFI. Elle a bénéficié à des millions de personnes, mais, aujourd'hui encore, la dette tue. Il est temps de trouver une solution large, juste et durable pour que la vie passe avant la dette.

Soutenabilité à long terme de la dette des pays pauvres : Jean Merckaert

Rappel du contexte

L'initiative PPTE s'achève (ou presque). Sous quelles conditions va-t-on pouvoir à nouveau prêter aux pays pauvres ? C'est la question que se posent aujourd'hui le FMI et la BM dans un document soumis au Comité de développement (*Debt sustainability in low-income countries*) et qui a fait l'objet d'une bonne partie des discussions à Washington lors des assemblées de printemps, qui ont réuni les ministres des finances des pays membres des institutions financières internationales (IFI) fin avril dernier (2004).

Parallèlement, à New York, la "soutenabilité" de la dette (capacité d'un pays à rembourser) a été l'un des 3 thèmes abordés lors des rencontres annuelles entre le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies et les IFI (avec également la participation de la CNUCED, du secteur privé et de la société civile)^[1]. C'est la première fois que la dette fait l'objet d'un tel débat à l'ONU et les discussions sont évidemment beaucoup plus ouvertes qu'à Washington, par la participation active des pays du Sud et de la société civile. Même les IFI adoptent un discours plus progressiste dans une telle enceinte, se sentant obligées de donner du répondant aux critiques formulées. L'administrateur français aux IFI juge le climat plus constructif qu'auparavant pour parler de ce type de sujet aux Nations-Unies. Il convient donc, de

^[1] grâce en particulier au travail de lobbying de la CIDSE en octobre dernier lors du dialogue à haut niveau sur le FdD.

notre part, de poursuivre un travail de pression pour que ce dialogue aux Nations Unies s'organise et dure plus qu'un jour par an.

Le cadre proposé par les IFI représente un progrès à plusieurs égards

Il abandonne le ratio arbitraire des 150 % dette/exportations au profit d'une analyse plus fine en fonction de la situation de chaque pays.

Il prend en compte trois critères principaux:

- ❶ la qualité des institutions du pays
- ❷ son degré de vulnérabilité aux chocs exogènes
- ❸ le poids de la dette sur les recettes publiques

Les critères 2 et 3 répondent à des critiques que nous avons souvent formulées. La référence aux recettes publiques reflète, mieux que les exportations, les capacités d'un gouvernement de satisfaire les besoins de sa population en termes de développement humain. L'idée de transformer (au moins partiellement) les prêts en dons en cas de chocs exogènes est également retenue par les IFI. Le poids de la dette domestique (souvent plus onéreuse) est également mentionné.

Il reconnaît qu'au rythme actuel, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne seront pas atteints dans de nombreux pays et que les prêts ne constituent pas une réponse suffisante. Il conclut donc sur le **besoin d'accroître substantiellement les dons** en faveur des pays pauvres : « *Dans de nombreux cas, l'application de ce cadre nécessitera probablement une augmentation significative des dons dans les prochaines années pour permettre à ces pays d'atteindre leurs objectifs de développement (...) sans générer de problèmes de surendettement dans le futur* ». Ce qui implique « *une plus forte concessionnalité des financements pour les pays pauvres et donc, un volume plus importants de dons* ». « *Enfin, le risque que les pays [pauvres] soient tiraillés entre leurs besoins financiers et la viabilité de leur dette à long-terme dépend largement de la volonté de la communauté internationale de fournir davantage de dons* ».

Les difficultés majeures soulevées par ce cadre d'analyse

☛ Une distinction artificielle entre le long terme et le regard rétrospectif

Il fait une distinction artificielle entre l'analyse de la soutenabilité à long terme, dans le cadre des financements futurs, et l'approche « *backward-looking* » de la soutenabilité de l'IPPTE - autrement dit les annulations de la dette existante. Or, il est évident que les allègements de dette actuels ont un impact considérable sur la soutenabilité à long terme et la capacité future des pays à emprunter. Les IFI savent qu'intégrer l'IPPTE dans l'analyse de la soutenabilité à long terme les **conduirait nécessairement à constater l'insuffisance des remises de dette actuelles**. Ce qu'elles veulent éviter à tout prix, car elles partent du constat que les créanciers n'iront pas plus loin dans les allègements de dette.

☛ Un transfert de la responsabilité de l'échec sur les pays pauvres

L'importance donnée au critère 1, "environnement institutionnel / politique", est une façon déguisée de renforcer les conditionnalités et de rejeter la responsabilité de la non-atteinte des OMD sur les pays pauvres. L'indicateur utilisé par ce cadre d'analyse est le CPIA (*country policy and institutional assessment*), effectué par la BM et qui utilise toute une batterie d'indicateurs pour jauger la bonne gouvernance des pays. Si on peut comprendre qu'un créancier prenne en compte les capacités de gestion d'un pays avant de prêter, la formalisation de cette appréciation dans un indicateur est très problématique (quelle note obtiendrait la France par rapport à l'Allemagne ou aux Etats-Unis ?), surtout quand on connaît la conception de la bonne gouvernance selon Washington. L'utilisation de cet indicateur revient à dire : nous

sommes prêts à vous prêter davantage, si vous adoptez telle ou telle mesure politique... Il signifie aussi : nous pourrions vous accorder plus de crédits si vous étiez mieux gérés et vous pourriez alors atteindre vos objectifs de développement... Bref, le risque est grand de limiter encore un peu plus l'espace démocratique dans les pays du Sud. Autre point : quid du risque de punir doublement les populations des pays où les droits humains ne sont pas respectés (qui en est responsable ?) ?

☛ Renforcement du rôle du FMI et de la Banque Mondiale

Le rôle du FMI et de la Banque mondiale dans l'analyse de la soutenabilité se voit renforcé par l'analyse au cas par cas. Or, au regard des prévisions erronées du passé, leur compétence (et leur objectivité) dans cette analyse sont en cause : le FMI et la BM reconnaissent qu'entre 1990 et 2001, les prévisions du Fonds ont en moyenne surestimé les projections de croissance du PIB réel des pays pauvres d'un point par an (en dollars courants, l'écart est de 5 points par an). Force est d'admettre qu'il est naturel pour une banque de jauger la solvabilité de son client avant de lui prêter. Toutefois, à moyen terme, il doit revenir aux pays débiteurs d'assumer l'analyse de la viabilité de leur dette. A court terme, les analyses effectuées par le FMI et la BM doivent être confrontées à des analyses externes pour assurer une pluralité. Il est enfin proposé que les fonctions d'analyste et de prêteur soient clairement dissociées au sein des IFI.

☛ L'impasse sur les besoins financiers des gouvernements

Les besoins financiers d'un gouvernement pour atteindre les OMD (ou mieux, satisfaire les droits fondamentaux) ne sont pas pris en compte dans l'analyse de la soutenabilité, ce qu'a regretté l'Afrique du Sud, à l'ONU (exprimant le souhait que la dette soit annulée en fonction des OMD). Le staff et les administrateurs se rejettent volontiers la balle : le staff ne veut pas aller au bout de la logique des OMD s'il n'y a pas de volonté politique, tandis que les administrateurs n'iront de toute façon pas plus loin que ce que dit le staff.

☛ Le refus des remises de dette comme moyen de financer les OMD

Les remises de dette ne sont pas envisagées comme un moyen de financer les OMD. Seuls prêts et dons sont pris en considération. De longues discussions ont eu lieu sur ce point, en arguant qu'il relevait de l'honnêteté intellectuelle d'au moins envisager ce canal de transfert de ressources. Les allègements de dette présentent en effet de nombreux avantages par rapport aux dons : ils constituent un **financement stable pour les gouvernements bénéficiaires**, ils ont un **effet positif (démonstré statistiquement) sur la croissance** (donc sur les capacités d'emprunt futur des pays) et **sur la réduction de la pauvreté**, ils ont l'avantage d'être 100 % une aide budgétaire (alors que 10 % des dons partent en frais administratifs du bailleur et au moins 30% financent des projets liés, pas toujours dans l'intérêt du pays récipiendaire). Certains de nos interlocuteurs étaient prêts à entendre nos arguments et même à reconnaître que les remises de dette constituent à bien des égards un instrument plus efficace de transfert de ressources (notamment l'administrateur britannique au FMI et à la BM ou encore la Suède, qui a estimé à l'ONU que les remises de dette étaient un préalable à la réalisation des OMD), mais ils ne se battront pas pour ça, étant donné les résistances de la plupart des créanciers. Par ailleurs, il a été rétorqué que même une annulation totale de la dette ne suffirait pas à atteindre les OMD (ce avec quoi nous sommes parfaitement d'accord) et surtout, que dans un contexte de financements limités, utiliser l'APD pour financer les annulations de dette n'était pas forcément pertinent, d'autant que ça favoriserait les mauvais payeurs. Enfin, ils ont raison de souligner qu'on ne peut pas durablement considérer les allègements de dette comme un moyen de financer le développement sans créer, à terme, une incitation au non-remboursement (argument classique de l'aléa moral) - c'est pourquoi nous demandons une annulation de 100 % des créances en une fois.

La Plate-forme Dette et Développement suivra évidemment de très près les évolutions du débat.

Tenants et aboutissants de la soutenabilité de la dette : David Eloy

En 2000, la Communauté internationale signe la Déclaration du Millénaire et s'engage à respecter, d'ici à 2015, huit objectifs dits du millénaire. En 2002, la Conférence sur le financement du développement (Monterrey, Mexique) se penche sur le financement nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans sa déclaration finale, elle lie notamment l'analyse de la soutenabilité de la dette aux besoins de financement pour les OMD.

La question posée dans cet atelier était de savoir comment déterminer, pour chaque pays, un niveau d'endettement qui ne porte pas atteinte aux droits fondamentaux de sa population et qui ne nuise pas gravement à son environnement.

Le caractère soutenable d'une dette n'est pas une fin en soi. Il doit contribuer à la réduction de la pauvreté. Contrairement à la pensée des institutions financières internationales, il ne s'agit pas d'assurer à long terme le remboursement de la dette : il faut distinguer le terme "soutenable" de "supportable".

La soutenabilité en terme de droits humains

Il existe un consensus général sur le fait que la vie et la satisfaction des besoins fondamentaux doivent primer sur la dette et son remboursement. C'est pourquoi les ONG ont développé une définition de la soutenabilité en terme de développement humain.

Le niveau de la dette doit être rapporté aux besoins de financement en termes de développement humain et de développement durable.

Le droit international, tel que défini dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le Pacte de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les Accords multilatéraux sur l'environnement, doit primer sur le remboursement de la dette.

Définir la soutenabilité d'une dette revient, d'abord, à mesurer les besoins, pays par pays. En effet, une mesure qui serait commune à tous les pays s'avérerait une aberration. Il est donc nécessaire de mettre en place des travaux de recherche spécifiques pour mesurer les besoins en terme de droits humains.

Deux axes forts doivent structurer cette réflexion :

- ✓ Il faut **abandonner la référence aux ratios macroéconomiques**. Le budget de l'Etat devient la référence car il reflète réellement la position et la santé économique du pays. Il est influencé par les ressources domestiques, par les revenus mais aussi par les recettes d'exportations, le niveau d'endettement et les programmes d'ajustement. C'est la base d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques.
- ✓ Il faut **revenir à des évaluations du revenu net prévisible** et cesser de miser sur des projections arbitraires de croissance et d'exportations.

La soutenabilité s'inscrit dans un cadre plus général

La réflexion sur la soutenabilité doit s'inscrire dans une réflexion plus globale sur le financement du développement. Elle doit s'articuler avec la réflexion sur l'aide publique au développement, les institutions financières internationales, le commerce international, les taxations internationales, etc. La cohérence des politiques et des mécanismes est incontournable.

La logique voudrait que l'on procède de la sorte :

- ❶ Identifier les besoins
- ❷ Quantifier les financements nécessaires

③ Formuler les solutions

Le développement humain et l'atteinte des OMD sont une priorité. Pour cela, selon le Rapport Zedillo, il faudrait dégager au moins 50 à 60 milliards de dollars supplémentaires par an, soit un doublement du volume d'aide actuel.

Quand bien même on parviendrait à ce doublement, les OMD ne seraient pas atteints. L'annulation totale de la dette des pays pauvres est un préalable indispensable. Cette annulation doit être vue comme un investissement à effet immédiat pour la réduction de la pauvreté. Un investissement sans risque.

La soutenabilité pose la question du droit et de la gouvernance

Plus que jamais il est indispensable de définir un droit international de la dette qui se base sur la soutenabilité en terme de développement humain. Ce nouveau droit devra inclure une réflexion sur la légitimité de la dette, la responsabilité partagée entre prêteurs et emprunteurs, l'insolvabilité des Etats, etc. Il devra également reprendre la doctrine de la dette odieuse.

Corollaire à la question d'un droit international de la dette, se pose la question de la gouvernance. Qui est garant de la définition et de l'application du droit, du respect de la soutenabilité de la dette ?

Aujourd'hui la définition de la soutenabilité de la dette, le financement de programmes ainsi que leur évaluation dépendent des créanciers, et notamment des institutions financières internationales. Nous sommes face à une asymétrie des pouvoirs, face à une situation où les acteurs les plus puissants sont clairement juges et parties. **La réforme de l'architecture financière internationale est indispensable.** Au cœur de cette réforme doivent être mis en place des instruments de régulation juste et équilibrée du traitement de la dette.